



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2025/3163

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme ~~— permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame Loredana - Ferruccio BRANDALISE** demeurant **rue de la Montagne 18 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue de la Marchandise 40 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 7^{ème} division, section G, n° 901 Y 25**.

Le projet vise à **"transformer une habitation unifamiliale et poser un crépi sur isolant sur les façades de l'habitation unifamiliale"** et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts au schéma d'orientation local (anciennement P.C.A. n° 25.2 de SERAING – A.R. 30 novembre 1978)

- non-respect des matériaux autorisés pour les façades ;
- imperméabilisation de la zone de recul.

Écart au guide communal d'urbanisme (G.C.U. au Collège Communal du 23 avril 2018). À savoir, le projet proposé ne répond pas aux articles suivants :

- Article 57 : dans le cas d'un éclairage unilatéral, la profondeur des pièces ne peut être supérieure au double de la hauteur sous plafond.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRYSE (04.330.86.32)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **21 juillet 2025 au 30 août 2025 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Kathleen BRYSE
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOLF
TROISIÈME ÉCHEVINE